**Fonds des Femmes pour la Paix et l’Action Humanitaire**

***Appel à propositions pour la République démocratique du Congo (RDC) Appel ouvert du 13 août 2019 au 12 septembre 2019 inclus***

# À propos du Fonds des femmes pour la paix et l’action humanitaire (FFPH)

Composé de représentants des donateurs, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, le FFPH est un mécanisme de financement commun mondial qui a pour objectif de redynamiser l’action et de favoriser un accroissement important du financement en faveur de la participation, du leadership et de l’autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et dans l’action humanitaire. Le FFPH est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour améliorer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à faire face aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités en faveur de la consolidation de la paix.

Le FFPH a trois fonctions principales :

Premièrement, il brise les barrières entre le financement de l’aide humanitaire, de la paix, de la sécurité et du développement en investissant dans le renforcement de la participation, du leadership et de l’autonomisation des femmes à toutes les étapes des situations de crise, de la paix et la sécurité et du développement.

Deuxièmement, il répond aux insuffisances structurelles du financement de la participation des femmes à des étapes clés des crises, de la paix et la sécurité et du développement en améliorant la réactivité, la prévisibilité et la flexibilité de l’aide internationale. En particulier, il permet de garantir un investissement rapide dans la prévention des conflits dès réception des premiers signaux d’alerte des femmes et accélérera la répartition de l’aide au développement après des négociations de paix fructueuses.

Troisièmement, il reconnaît que la paix ne peut pas être créée ni pérennisée sans investir à la fois dans le gouvernement et les organisations de la société civile. Par conséquent, le FFPH œuvre à améliorer la coordination et la cohérence politique du programme pour les femmes, la paix et la sécurité en investissant dans le renforcement des organisations de la société civile, particulièrement dans les organisations de femmes communautaires, avec le soutien technique et financier requis ainsi qu’en assistant les agences gouvernementales et celles des Nations Unies.

L’objectif global de la théorie du changement du FFPH est de parvenir à créer des **sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes**. La réalisation de cet objectif nécessitera que les femmes soient autonomisées pour participer à la prévention des conflits, aux interventions en cas de crise, à la consolidation de la paix et au relèvement, ainsi que pour contribuer à ceux-ci et pour en bénéficier.

Depuis sa création en 2016, le FFPH a appuyé 55 organisations de la société civile dans 7 pays ou groupes de pays1. Le FFPH a déjà alloué 10 millions de dollars américains à des projets de la société civile, et 7 millions ont également été attribués à des appels à propositions en cours ou à venir.

1 Burundi, Colombie, République démocratique du Congo, Iraq, Jordanie, Mali et la région Pacifique (Fiji, Palau, Samoa, les ïles Salomon et Vanuatu).

À l’échelle mondiale, le FFPH est gouverné par un Conseil d’administration, composé de quatre entités des Nations Unies (à ce jour ONU Femmes, le PNUD, le FNUAP et le BACP), de quatre États membres donateurs (à ce jour l’Autriche, les Pays-Bas, le Canada, et la Norvège), ainsi que de quatre organisations de la société civile (à ce jour Cordaid, GNWP, APWAPS et WANEP).

ONU Femmes joue le rôle de secrétariat technique du FFPH au niveau mondial. ONU Femmes joue également le rôle d’entité de gestion pour les organisations de la société civile lorsque ONU Femmes est présent dans le pays.

# A propos de l’Initiative Spotlight

Des organes politiques et économiques, notamment l’Union européenne (UE), ont fait de l’élimination de toutes les formes de violences à l’égard des femmes une priorité dans l’appui à la pleine jouissance des droits humains par les femmes, à côté de la mise en œuvre de l’Agenda 2030.

L’Initiative Spotlight est un partenariat global entre l’UE et les Nations Unies qui déploie des investissements ciblés et à grande échelle en Asie, Afrique, Amérique Latine, dans le Pacifique et les Caraïbes, dans le but d’éliminer les violences faites aux femmes et aux filles, qui sont perçues comme un obstacle majeur à la réalisation des droits des femmes et des filles et de l’Agenda 2030 de Développement durable.

L’Initiative globale pluriannuelle, annoncée en mai 2017 avec un investissement initial de 500 millions d’euros par l’UE, se concentre sur l’élimination de toutes les formes de violences à l’égard des femmes et des filles dans certains pays parmi les régions mentionnées plus-haut, chaque région mettant l’accent sur une thématique particulière. L’Initiative Spotlight vise à mettre l’élimination de toutes les formes de violences à l’égard des femmes et des filles au-devant et au centre des efforts vers l’égalité entre les sexes et l’autonomisation de la Femme, conformément à l’Agenda 2030 de Développement durable2.

L’Initiative tire parti des partenariats multilatéraux, galvanise des engagements politiques au plus haut niveau et

contribue à réaliser les Objectifs de Développement durable (objectifs 5 et 16 notamment).

La Théorie globale du Changement de l’Initiative implique une approche intégrée visant à générer un processus de changement profond à travers les 6 effets/piliers suivants :

* Résultat 1 : Promulgation et renforcement des cadres législatifs et de politiques publiques
* Résultat 2 : Etablissement d’institutions nationales et infranationales qui intègrent les questions d’égalité entre les sexes (gender-responsive)
* Résultat 3 : Appui à la mise en œuvre de programmes solides pour la promotion de normes

sociales, attitudes et comportements, favorables à l’égalité entre les sexes

* Résultat 4 : Etablissement et renforcement de l’offre de services essentiels, disponibles, accessibles et de bonne qualité
* Résultat 5 : Meilleur accès à des données de qualité, désagrégées et comparable au niveau global
* Résultat 6 : Renforcement et soutien au groupes défendant les droits des femmes et aux organisations autonomes de la société civile

Guidée par les Objectifs de Développement Durable, la Théorie du Changement au niveau global reflète une

approche axée sur les droits humains, un principe transversal d’engagement et de participation de la société

2 Pour plus d’information sur l’Initiative Spotlight, voir : [http://www.un.org/en/spotlight-initiative/index.shtml*.*](http://www.un.org/en/spotlight-initiative/index.shtml)

civile, l’appropriation nationale et un attachement au principe « ne laisser personne pour compte » (leaving no one behind). En matière de « ne laisser personne pour compte », l’Initiative vise à atteindre ces femmes et filles qui sont loin derrière, les plus marginalisées et sujettes aux formes variées et multiples de discrimination (notamment les femmes indigènes, les femmes vivant avec un handicap, les femmes âgées et les femmes qui vivent dans des zones géographiques difficiles d’accès).

# Le partenariat entre le FFPH et l’Initiative Spotlight

En Afrique, l’Initiative Spotlight se concentre sur l’élimination des violences sexuelles et sexistes (SGBV) et des pratiques néfastes (HP), ainsi que sur leurs liens avec la santé et les droits sexuels reproductifs (SRHR)3. L’élimination de toutes les formes de SGBV et HP repose sur de profonds changements en matière de genre et de normes sociaux-culturelles. Les inégalités entre les sexes sont en général issues de croyances profondément enracinées, de suppositions et de normes sur le rôle des sexes et la sexualité, ainsi que sur des relations de pouvoir déséquilibrées entre les femmes et les hommes. Elles sont également alimentées par des obstacles structurels bien profonds, comme la distribution inégale des ressources, des richesses et du pouvoir. Les violences à l’égard des femmes et des filles sont une manifestation de ces inégalités, commises et acceptées pour perpétuer le *status quo*. Répondre aux violences sexuelles et sexistes et aux pratiques néfastes doit donc prendre en compte la violence continue subie par les femmes et les filles, ses causes profondes ainsi que son impact entre les générations.

L’Initiative Spotlight a récemment lancé de vastes programmes par pays en Afrique avec un investissement de 158 millions de dollars américains au Liberia, Mali, Malawi, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda et Zimbabwe. En 2019, l’Initiative Spotlight et le FFPH ont conclu un partenariat dans 6 pays (la République démocratique du Congo, le Libéria, Malawi, Mali, Nigeria et l’Ouganda) afin d’acheminer des financements de qualité aux organisations de petite taille, locales et communautaires dirigées par des femmes ou défendant les droits des femmes, ainsi qu’à des fonds de femmes, tout en contribuant à l’effet 6 de la Théorie du Changement de l’Initiative. Les subventions se concentrent en particulier sur l’élimination des violences à l’égard des femmes, et la promotion des droits des femmes et de l’égalité entre les sexes dans des contextes ayant trait à la paix et à la sécurité.

L’Appel à propositions du FFPH et de l’Initiative Spotlight met l’accent sur des organisations dirigées par des femmes ou des organisations de défense des droits des femmes représentant et travaillant pour le compte de groupes victimes de formes diverses et multiples de discrimination, comme ceux marginalisés et exclus notamment du fait de leur pauvreté, appartenance ethnique, handicap, âge, géographie, statut migratoire, statut VIH. Ceci est en totale adéquation avec l’Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte dans la planification contre l’élimination de la violence à l’égard des femmes (EVAW).

# Nature et champ d’application de l’Appel à propositions

Des projets sélectionnés en **République démocratique du Congo (RDC), au Liberia, Malawi, Mali, Nigeria et Ouganda** seront financés par le FFPH, en partenariat avec l’Initiative Spotlight. Les projets ne doivent couvrir qu’**un seul pays.** Les projets concernant plusieurs pays à la fois **ne seront pas acceptés.**

*Dans la mesure où des appels à propositions sont financés en RDC, au Liberia, Malawi, Mali, Nigeria et Ouganda*

*par l’Initiative Spotlight de manière simultanée à travers le FFPH et le Fonds d’affectation spéciale des Nations*

3 Plan d’investissement régional pour l’Afrique de l’Initiative Spotlight 2018 -2023, p. 3.

*Unies pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes (EVAW Trust Fund), une attention particulière doit être portée par les candidats sur les points suivants :*

* *Les organisations peuvent postuler soit auprès du FFPH soit auprès du EVAW Trust Fund, mais pas des deux en même temps. Les organisations qui postuleraient aux deux seront disqualifiées.*
* *Le FFPH financera des candidatures dans les pays mentionnés plus haut, avec une subvention comprise entre 20,000 et 200,000 dollars américains.*
* *Les organisations qui postuleraient pour une subvention comprise entre 200,001 et 1 million de dollars américains, devront postuler auprès de EVAW Trust Fund des Nations Unies.*

Les propositions soumises devront contribuer simultanément aux deux effets suivants :

# L’effet numéro 6 de la Théorie du Changement de l’Initiative Spotlight4 avec ses résultats et indicateurs :

**Effet 6 :** les groupes de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux autonomes et les organisations de la société civile pertinentes, notamment celles représentant la jeunesse ou des groupes luttant contre des formes diverses et multiples de discrimination/marginalisation, ont un impact et enregistrent des progrès sur l’égalité entre les sexes et l’autonomisation de la Femme (GEWE) et l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles (EVAWG), notamment les violences sexuelles et sexistes ainsi que les pratiques néfastes (SGBV/HP).

# ET

1. **L’effet numéro 5 de la Théorie du Changement du FFPH :**

Les droits humains, la sûreté et la sécurité des femmes et des filles sont améliorés.

# Montant des subventions et durée des projets

Chaque pays recevra environ 1 million d’euros du FFPH, ce qui fera une enveloppe totale du FFPH pour la région de 6 millions d’euros. Cependant, dans la mesure où il s’agit d’un fonds commun, il n’y a aucune garantie que dans chaque pays il y ait un nombre suffisant de candidatures de haute qualité équivalant à 1 millions d’euros. La répartition des fonds par pays pourra donc varier.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions comprises entre 20,000 et 200,000 dollars américains pour une période de 2 ans.

# Processus de recevabilité, de soumission et de sélection des propositions

* 1. **Qui est éligible au financement ?**

Les organisations dirigées par des femmes ou visant à protéger les droits des femmes de la société civile nationales et locales sont éligibles. Les organisations de femmes communautaires/locales sont particulièrement encouragées à postuler. Les projets conjoints de plusieurs OSC sont autorisés et encouragés.

4 Voir les termes de référence 2017-2023 de l’Initiative Spotlight. Annexe 1 – Description de l’action p.33. <http://mptf.undp.org/document/download/21022>and Theory of Change <https://www.dropbox.com/s/zk43tkotrf2b5cf/Spotlight%20TOC%202019.pdf?dl=0>

Les fonds de femmes sont particulièrement encouragés à postuler afin que le financement puisse atteindre plus

d’organisations de la société civile.

# Est-ce que je dois être une entité/organisation légalement enregistrée pour soumettre un projet ?

Les organisations soumettant une demande doivent avoir un statut juridique auprès de l’autorité nationale compétente dans le pays où le projet doit se dérouler. Les fonds de femmes qui ne seraient pas enregistrés dans le pays d’exécution du projet peuvent postuler en partenariat avec un soumissionnaire principal qui lui serait enregistré localement.

La preuve de l’enregistrement (ou du statut) légal est une pièce nécessaire pour toute demande de financement. Les soumissions sans preuve concrète du statut juridique seront considérées comme incomplètes et éliminées du processus y afférent. Veuillez noter que les statuts constitutifs ne sont pas une preuve du statut juridique.

Les partenaires d’exécution qui seraient partie à un projet commun n’ont pas à être enregistrés légalement si le soumissionnaire principal à l’Appel remplit lui-même les conditions d’enregistrement légal dans le pays d’exécution du projet.

# Est-ce que mon projet peut couvrir plusieurs pays ?

Non, les projets ne peuvent être exécutés que dans un seul pays.

# Puis-je soumettre plusieurs demandes ?

Non, les organisations ne peuvent pas soumettre plusieurs demandes.

# Est-ce que des organisations peuvent soumettre une demande conjointe ?

Oui, les projets conjoints sont encouragés. Pour les projets conjoints d’OSC, seule l’organisation principale responsable est requise de répondre aux critères d’admissibilité – et notamment de détenir un statut légal. Les rôles et responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans la proposition. Les propositions doivent clairement indiquer quelle organisation sera la principale responsable de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

# Puis-je soumettre une demande pour une initiative ou un projet en cours ?

Oui, nous accepterons des propositions pour les projets ayant déjà démarré. Toutefois, la valeur ajoutée spécifique de la contribution du FFPH doit être clairement expliquée.

# Existe-t-il une fourchette recommandée pour les demandes de financement ?

Les propositions de projets ne doivent pas être inférieures à 20,000 dollars américains et supérieures à 200 ,000 dollars américains.

# Quelles sont les exigences relatives à la formulation du projet ?

Les projets doivent contribuer aux 2 résultats suivants :

# L’effet numéro 6 de la Théorie du Changement de l’Initiative Spotlight5 avec ses résultats et indicateurs :

**Effet 6 :** les groupes de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux autonomes et les organisations de la société civile pertinentes, notamment celles représentant la jeunesse ou des groupes luttant contre des formes diverses et multiples de discrimination/marginalisation, ont un impact et enregistrent des progrès en matière de GEWE et d’EVAWG, notamment les SGBV/HP.

# ET

1. **L’effet numéro 5 de la Théorie du Changement du FFPH :**

Les droits humains, la sûreté et la sécurité des femmes et des filles sont améliorés.

# Les soumissionnaires doivent-ils contribuer au budget du projet ?

Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au financement du projet.

# Où, quand et comment soumettre sa demande ?

**L’échéance de soumission est le 12.09.2019. Les soumissions reçues après cette date ne seront pas prises en considération.**

**Les documents de candidature peuvent être envoyés par email à :** [rdc.enquiries@unwomen.org](mailto:rdc.enquiries@unwomen.org) Dans le mail de soumission, veuillez utiliser l’objet suivant : **Soumission projet WPHF Spotlight**

Le Secrétariat répondra à toutes les questions des soumissionnaires :

* Par mail à l’adresse [rdc.enquiries@unwomen.org](mailto:rdc.enquiries@unwomen.org) jusqu’au 5 septembre 2019 ;
* Par téléphone le 29 et 30 août 2019 entre 08h30 et 16h00 au numéro suivant : +243 976 011 453.

Veuillez soumettre les candidatures en format **pdf**. Aucun autre format ne sera accepté.

Le FFPH accusera réception de la demande par un e-mail de confirmation. Si vous ne recevez pas d’e-mail de confirmation dans les 48 heures, veuillez contacter le FFPH.

Nous accepterons les soumissions en français. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées. Vous ne pourrez pas modifier votre candidature après l’avoir soumise.

Le Secrétariat du FFPH pourra apporter son soutien aux candidats au financement. Veuillez noter que ce soutien est restreint et qu’il appartient aux candidats de remplir tous les éléments du dossier de candidature eux-mêmes. Comptez un délai de 48 heures pour les réponses à toute question.

# Documentation requise

5 Voir les termes de référence 2017-2023 de l’Initiative Spotlight. Annexe 1 – Description de l’action p.33. <http://mptf.undp.org/document/download/21022> and Theory of Change <https://www.dropbox.com/s/zk43tkotrf2b5cf/Spotlight%20TOC%202019.pdf?dl=0>

Veuillez noter que les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages)

Cadre des résultats (voir l’annexe A du document de projet)

Projet de budget (voir l’annexe B du document de projet)

Preuve du statut ou de l’enregistrement légal

Preuve que l’organisation est une organisation dirigée par des femmes ou une organisation de défense des droits des femmes

# Critères d’évaluation

Lorsque vous rédigez votre candidature, veuillez garder à l’esprit le fait que les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Conception et objectifs du projet :

* + - Adéquation avec les 2 effets comme spécifié à la Section 6.8. (Effet 6 de la Théorie du Changement de l’Initiative Spotlight et effet 5 du FFPH).
    - Définition des objectifs et des résultats, en tenant compte des précédentes évaluations dans la même catégorie.
    - Identification d’une stratégie de mise en œuvre crédible et du fonctionnement séquentiel des activités.
    - Partenariat avec et capacité de développement des organisations de femmes locales. Les projets conjoints sont fortement encouragés.
    - Identification des risques et des mesures d’atténuation appropriées.
    - Complémentarité avec les autres fonds et programmes.

Gestion et suivi du programme :

* + - Un plan de renforcement des capacités destiné aux partenaires des OSC a été mis en place pour réaliser les résultats du programme.
    - Un calendrier réaliste des résultats - en général, les projets ne doivent pas excéder 24 mois.
    - Une allocation de ressources budgétaires afin de suivre et d’évaluer les activités du projet au fil du temps.

Budget :

* + - Le projet s’inscrit dans les limites établies par le Comité national de pilotage.
    - Le projet démontre sa capacité à attirer des financements supplémentaires.
    - Le budget est suffisant et cohérent avec les activités proposées et tient compte de l’ampleur des problèmes.
    - Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7 %).

Viabilité et appropriation nationale :

* + - Promotion de l’appropriation nationale et locale dans le développement et la mise en place des activités, et objectifs spécifiques pour renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux.
    - Mise en œuvre d’un partenariat avec les OSC nationales, locales et régionales si pertinent.
    - Participation significative de groupes luttant contre des formes multiples et variées de discrimination, comme ceux marginalisés ou exclus en raison, entre autres, de leur pauvreté, appartenance ethnique, handicap, âge, géographie, statut migratoire, statut VIH, conformément à l’Agenda 2030 et les principes de ne laisser personne pour compte et de la planification EVAW
    - Viabilité du programme au-delà de la période de financement et (le cas échéant) réflexion sur la façon de le reproduire et de l’améliorer avec le temps.

# Ressources utiles

* [Manuel opérationnel du FFPH](http://wphfund.org/wp-content/uploads/2019/06/WPHF-Operations-Manual-May-2019-1.pdf)
* Le site internet wphfund.org
* La page internet du FFPH sur le portail internet du Bureau du Fonds fiduciaire à partenaires multiples : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/GAI00>
* Le compte Twitter du FFPH : @wphfund
* Termes relatifs au suivi et à l’évaluation, et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l’évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol.<http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>
* Normes et directives relatives au suivi et à l’évaluation. Normes pour les évaluations du Groupe des Nations Unies sur l’évaluation (UNEG), disponibles en anglais, français, espagnol, arabe et russe<http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22>
* [Les termes de référence 2017-2023 de l’Initiative Spotlight, Annexe 1 – Description de l’action](http://mptf.undp.org/document/download/21022)
* [Le Plan d’investissement régional de Spotlight](https://www.dropbox.com/s/x072lo0j8e5f1am/Spotlight%20Initiative%20AIP%20Updated%201%20Nov%202018.pdf?dl=0)